

REUNION DU 4 Décembre 2020

L'an deux mille vingt

Le : quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 26 Novembre 2020

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, M. HUNAUT Marcel.

Absente excusée : Mme COTTEREAU Karine

Secrétaire de séance : M BOURGEOU Philippe

ORDRE DU JOUR

➤ COMMISSIONS COMMUNALES

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

- Chemin de bord de Sarthe – Service rivière du Département

M. MEIGNAN Antoine Maire Adjoint, informe le Conseil que le service rivière du département a proposé des aménagements de génie végétal entre autres, pour sauvegarder le chemin de halage. Une demande d'autorisation de travaux sera faite auprès du service Rivière pour la partie à gauche de la ruelle du port au liage et avant le Port Joret.

Il précise que les travaux qui sont à réaliser du pied de berge à remonter au talus sont à la charge du Département.

- La fibre optique

Afin de permettre à Anjou Fibre d'accéder aux infrastructures existantes pour déployer la fibre, il est nécessaire de procéder à un élagage préventif des haies et de la végétation situées à proximité des réseaux.

M. MEIGNAN Antoine Maire Adjoint, informe le Conseil que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pourrait réaliser les travaux à la place des propriétaires. Dans ce cas, les travaux seront facturés aux propriétaires.

Il précise que sur 75 % du circuit du réseau il y a des travaux d'élagage à réaliser.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

- Compte rendu réunion de la Commission (adressé par mail) des questions ?

- Site Internet

M. BAUDET Bruno Maire Adjoint, précise que le site actuel est pollué par d'anciennes informations et qu'il est difficile à réapprovisionner.

- Marché de Noël le 15 décembre

M. BAUDET Bruno Maire Adjoint informe le Conseil que Mme La Sous-Préfète a rappelé que la collectivité est tenue de garantir la protection sanitaire des commerçants et des clients. 24 exposants sont inscrits. Il invite les conseillers à venir sur le marché et si besoin faire respecter les consignes de sécurité et les gestes barrières.

PATRIMOINE BATI

- Compte-rendu de la réunion de la Commission (adressé par mail) des questions ?

- Lotissement la Poitevinière

M. FREULON Arnaud Maire Adjoint, informe le Conseil que sur une zone de sols argileux, une étude géotechnique doit désormais être annexée au compromis de vente. Cette étude de sol doit permettre de détecter tous les risques de mouvement de terrain liés à la sécheresse et réhydratation des sols, c'est-à-dire ceux liés au retrait et gonflement des argiles.

Il précise que les études géotechniques sont à réaliser sur les 5 lots restant à vendre. Le coût est estimé à 2 500 € TTC, plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'offre la mieux-disante.

RIVES DE SARTHE *ex RIVES GABARE*

- Charte du projet restauration

Mme FOUCHER présente au Conseil la charte du futur restaurant qui sera adressée aux candidats. La commission a travaillé sur l'évaluation des candidats avec la mise en œuvre d'un dispositif de cotation. La commission se réunira jeudi prochain pour fixer la date d'envoi et de retour de la charte.

- PROJET Maine et Loire HABITAT

Mme Le Maire présente au Conseil le plan projet de division et expose les corrections qui devront être apportées sur le plan de masse. La Commune souhaite être propriétaire devant l'entrée du restaurant.

M. PLEURMEAU Jean Lou Conseiller municipal demande s'il y a de gros travaux à réaliser dans le bâtiment restaurant ?

M FREULON Arnaud Maire Adjoint précise que le Conseiller en Energie Partagé du SIÉML va faire un diagnostic. M. MEIGNAN Antoine Maire adjoint informe le conseil que l'isolation est conforme aux normes 2000.

A l'extérieur du bâtiment il y a de gros travaux à réaliser.

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

- Compte rendu réunion de la Commission (adressé par mail) des questions ?

RESSOURCES HUMAINES (RH)

- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021

En raison de la crise sanitaire, l'enquête de recensement 2021 est reportée en 2022.

- Mutation externe

La Commune de Cheffes met Mme GAUDIN Séverine Adjoint Technique à disposition de la Commune de Juvardeil depuis le 1^{er} septembre 2018 afin d'exercer les missions d'adjoint d'animation en charge de la garderie et d'agent de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal accepte que Mme GAUDIN Séverine née le 12 mai 1980, soit nommée par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet.

➤ **DELIBERATIONS**

- Vote des Tarifs 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DÉCIDE de fixer les tarifs et les taux suivants :
(Vote à l'unanimité sauf pour les tarifs Espace Bontemps ou il y a eu une abstention).

| | |
|------------------------------|-------------------|
| FISCALITE AMENAGEMENT | 01/01/2021 |
| Taxe d'aménagement | 1,50% |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| CANTINE SCOLAIRE | 01/09/2021 |
| Repas Enfant | 3,50 € |
| Si inscription tardive | 4,50 € |
| Repas Adulte | 5,50 € |

| | |
|------------------------------|-------------------|
| GARDERIE | 01/01/2021 |
| 1/4 heure Q1 (< 350) | 0,35 € |
| 1/4 heure Q2 (de 350 à 685) | 0,50 € |
| 1/4 heure Q3 (de 686 à 1035) | 0,55 € |
| 1/4 heure Q4 (> 1035) | 0,60 € |

| | | |
|---|-------------------|----------|
| ESPACE S.G. BONTEMPS | 01/01/2021 | |
| | Com | Hors Com |
| Salle 40 m ² + Cuisine par jour | 140,00 € | 150,00 € |
| Deux jours consécutifs | 200,00 € | 220,00 € |
| Salle 127 m ² + Cuisine par jour | 210,00 € | 230,00 € |
| Deux jours consécutifs | 310,00 € | 340,00 € |
| Les 2 salles + Cuisine par jour | 260,00 € | 280,00 € |
| Deux jours consécutifs | 390,00 € | 420,00 € |
| Vin d'honneur (127m ² + cuisine) | 90,00 € | 100,00 € |
| Table / Parquet | 5,00 € | 7,00 € |
| Table plastique | 5,00 € | 7,00 € |
| Banc | 2,00 € | 4,00 € |
| Repas Classes | 1,00 € | - € |

| | |
|-----------------------|-------------------|
| SALLE DE SPORT | 01/01/2021 |
| Asso hors com | 20,00 €/h |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| AIRE REPOS | 01/01/2021 |
| Aire de repos à la journée | 40,00 € |

| | |
|-------------------|-------------------|
| MARCHE | 01/01/2021 |
| Le mètre linéaire | 1,00 € |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| DROIT STATIONNEMENT | 01/01/2021 |
| Par mois | 10,00 € |

| | |
|------------------|-------------------|
| CIMETIERE | 01/01/2021 |
| Trentenaire | 100,00 € |
| Cinquantenaire | 150,00 € |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| COLUMBARIUM CIRCULAIRE | 01/01/2021 |
| Trentenaire | 800,00 € |
| Cinquantenaire | 870,00 € |

| | |
|-----------------------|-------------------|
| CHIENS ERRANTS | 01/01/2021 |
| Droit de garde | 35,00 € |
| Jour supplémentaire | 20,00 € |

- Règlement cantine

Mme BRUNET Françoise, Maire Adjoint, expose que la Commission « Vivre ensemble, culture et intergénérationnel » a revisité le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour prendre en compte les modifications qui sont intervenues dans le fonctionnement de ce service rendu à la population.

L'actualisation mène à préciser de manière plus complète les inscriptions des enfants et les participations financières des familles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent règlement qui entrera en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant l'avis de la Commission communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

- Règlement Accueil périscolaire

Mme BRUNET Françoise, Maire Adjoint, expose que la Commission « Vivre ensemble, culture et intergénérationnel » a revisité le règlement intérieur du service restaurant scolaire pour prendre en compte les modifications qui sont intervenues dans le fonctionnement de ce service rendu à la population.

L'actualisation mène à préciser de manière plus complète la réservation des repas, l'autonomie de l'enfant et les tarifications.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent règlement qui entrera en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant l'avis de la Commission communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire.

- Règlement marché hebdomadaire

M. BAUDET Bruno, Maire Adjoint, expose que la Commission « Vie associative communication, tourisme, animations » a revisité le règlement général du marché pour prendre en compte différentes modifications et fixer de nouvelles règles.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la fréquence du marché et d'approuver le présent règlement qui entrera en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant l'avis de la Commission communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que le marché communal aura lieu tous les mardis sur la place de la Mairie de 17 h à 20 h ;

APPROUVE le nouveau règlement général du marché ;

CONFIRME que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique le mètre linéaire et que le tarif sera fixé chaque année par le Conseil Municipal ;

- CHARGE Mme le Maire de prendre toutes mesures utiles pour faire respecter les dispositions du nouveau règlement n° 20201210.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner 21 rue du Port-Joret

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 102, 103, 105 et 739 sise 21 rue du Port-Joret.

- SMBVAR : Contrat territorial Eau

Monsieur MEIGNAN Antoine Maire Adjoint, expose :

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays-de-la-Loire qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le CTEau est adossé à une stratégie de territoire définie pour une durée de 6 ans (2021-2026). Un contrat est signé pour 3 ans (2021-2023). Une feuille de route et un recueil de fiche actions détaillent pour ces 3 années les interventions prévues par chaque maître d'ouvrage. La contractualisation peut être reconduite ensuite pour un second cycle de 3 ans (2024-2026) en fonction des conditions de réalisation du premier cycle. La stratégie de territoire, la feuille de route et les fiche-actions sont validées par le comité de pilotage du contrat.

Sur le territoire des bassins de la Mayenne, de la Sarthe Aval et du Loir le contrat Territorial décline la mise en œuvre opérationnelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Pour les territoires dépourvus de SAGE (sous bassin Maine Romme, Brionneau), les actions et priorités ont été définies sur la base d'études préalables et de concertations.

Le contrat formalise, pour chacun de ces territoires, la nature des actions ou travaux à engager, les coûts prévisionnels, le plan de financement, les calendriers de réalisation et les engagements des différents signataires (structures animatrices, maîtres d'ouvrages locaux et financeurs).

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme et le Conseil Départemental de assurent conjointement l'animation et le pilotage du contrat. Ils portent également la maîtrise d'ouvrage de la restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eaux prioritaires pour le Syndicat et la restauration de la continuité et de des actions sur le domaine public fluvial pour le Département.

L'ensemble du contrat se présente selon 3 thématiques :

- Thème 1 : Qualité et Quantité d'eau
- Thème 2 : Milieux aquatiques et humides
- Thème 3 : Mobilisation des acteurs

Un appel à projets a été lancé du 15 juin au 18 septembre 2020, afin d'identifier tous les porteurs de projets souhaitant menés une action cohérente avec la stratégie en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Suite à cet appel à projets, la Commune de Juvardeil a déposé une action synthétisée dans le tableau ci-après :

| | Montant TTC | | | Montant Total |
|---|-------------|----------|------|---------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | |
| Thème 1 : Qualité et Quantité d'eau | | | | |
| / | | | | |
| Thème 2 : Milieux aquatiques et humides | | | | |
| Restauration de parcelles du Marais Daviers | 18 000 € | 21 500 € | 0 | 39 500 € |
| | | | | |
| Thème 3 : Mobilisation des acteurs | | | | |
| / | | | | |

| | | | | |
|---|----------|----------|---|----------|
| Montant TOTAL TTC | 18 000 € | 21 500 € | 0 | 39 500 € |
| Aide prévisionnelle de l'agence de l'eau 50 % | | 19 750 € | 0 | 19 750 € |
| Aide prévisionnelle de la région 30 % | | 11 850 € | 0 | 11 850 € |

DELIBERE

Valide et sollicite l'inscription par la Commune de l'action « Restauration de parcelles du Marais Daviers » dans le Thème 2 : Milieux aquatiques et humides, au Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023 ;

Autorise Madame le Maire ou un de ses Adjoints à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire l'attribution des aides permettant la réalisation de ce programme d'actions ;

Autorise le lancement des procédures liées à la réalisation des actions ;

Autorise Mme Le Maire ou un de ses Adjoints à signer tous documents liés.

- Vote sur les durées des amortissements des biens acquis en 2020.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

| BUDGET COMMUNAL | | | | | | |
|------------------------|---------|------------|-------------------------|-------------|-------|---------|
| N° | Article | Tiers | Objet | Valeurs | Durée | Annuité |
| 202001 | 2158 | Restaupro | Lave-vaisselle | 1 233,66 € | 10 | 123 € |
| 202002 | 2183 | HELLIOS | Micro-ordinateur | 2 641,20 € | 5 | 528 € |
| 202003 | 2152 | LE POTELET | Potelets Gorge | 3 298,80 € | 10 | 330 € |
| 202004 | 21571 | ROMET | Tracteur Iseki | 28 800,00 € | 10 | 2 880 € |
| 202008 | 2135 | HAB SYS | Salle archives placards | 5 999,59 € | 15 | 400 € |
| 202011 | 2158 | LEGALLAIS | Organigramme Clés | 1 199,70 € | 10 | 120 € |
| 202013 | 21578 | LEGALLAIS | Compresseur Balayeuse | 1 121,93 € | 6 | 187 € |

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1^{er} janvier 2021 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2021 ainsi que pour les suivants. La dépense correspondance sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

- Convention CCVHA Remboursement des masques

Madame le Maire rappelle que les élus du territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ont décidé de mutualiser leur action dans le cadre de l'approvisionnement en masques à la suite de la crise épidémique causée par la covid 19.

A cet effet, il a été décidé que la CCVHA procéderait à l'achat des produits (masques chirurgicaux, masques tissus, gel hydroalcoolique, etc...) et mettrait à disposition des communes lesdits produits.

Un état récapitulatif des produits mis à la disposition de la commune par la CCVHA a été adressé aux communes :

500 masques à usage unique

900 masques réutilisables

L'aide de l'état dont bénéficie la Communauté de Communes prend en charge la moitié des achats de masques et est plafonnée à 0.84 € pour les masques jetables et 2 € pour les masques réutilisables. Le montant appelé aux communes est net des aides de l'état.

Pour Juvardeil le montant appelé est de :

201.11 € pour les masques à usage unique et 1 885.20 € pour les masques réutilisables.

Le Conseil Municipal,

Considérant les accords pris entre les Communes et la Communauté de Communes pendant la crise sanitaire ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré : Autorise Madame le Maire ou un de ses Adjoints à signer ladite convention et tous avenants et documents y afférent

- Virement de crédits

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2020 :

- Section d'investissement – Dépenses crédits supplémentaires

Article 2046 - Attribution de compensation d'investissement : +2500€

- Section d'investissement – Dépenses réduction de crédits

Article 2111/67 – Terrains nus : - 2 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal par chapitre en section d'investissement :

| Désignation | Dépenses Diminution Crédits | Dépenses Augmentation de crédits |
|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | | |
| D- 2046 – Attribution de compensation d'investissement | | 2500€ |
| D- 2111 /67 Terrains nus | 2500€ | |
| Total | 2500€ | 2500€ |

➤ **CCVHA**

- Projet charte PLUI

Le transfert de la compétence des documents d'urbanisme aux communautés de communes est reporté du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021. Les Conseillers ont participé à plusieurs réunions d'informations sur les documents d'urbanisme.

La parole a été donnée successivement à tous les Conseillers afin de leur permettre d'exprimer leur avis, sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. (Interrogation sur les intérêts, la nécessité - rester vigilant- outils indispensable pour le suivi des voies vertes et des voies douces)

Le Conseil est favorable par 12 voix pour et une abstention pour intégrer le groupe de travail de la CCVHA.

M. FERRON Patrick et M. HUNAULT Marco sont candidats pour intégrer le comité de pilotage.

- Conférence des maires

Mme le MAIRE donne un compte rendu

- Conseil communautaire

M. FREULON Arnaud Maire Adjoint donne un compte rendu

- Les Commissions communautaires

Mme BRUNET Françoise donne un compte rendu de la réunion de la Commission Culture

M. FERRON Patrick donne un compte rendu de la réunion de la Commission environnement

M. FREULON Arnaud donne un compte rendu de la réunion de la Commission Aménagement Urbanisme

- Comité de programmation Leader

Mme le Maire expose au Conseil qu'il s'agit d'un programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.

Les actions inscrites par la Communauté de Communes : le balisage et l'aménagement des sentiers

➤ **INFORMATIONS**

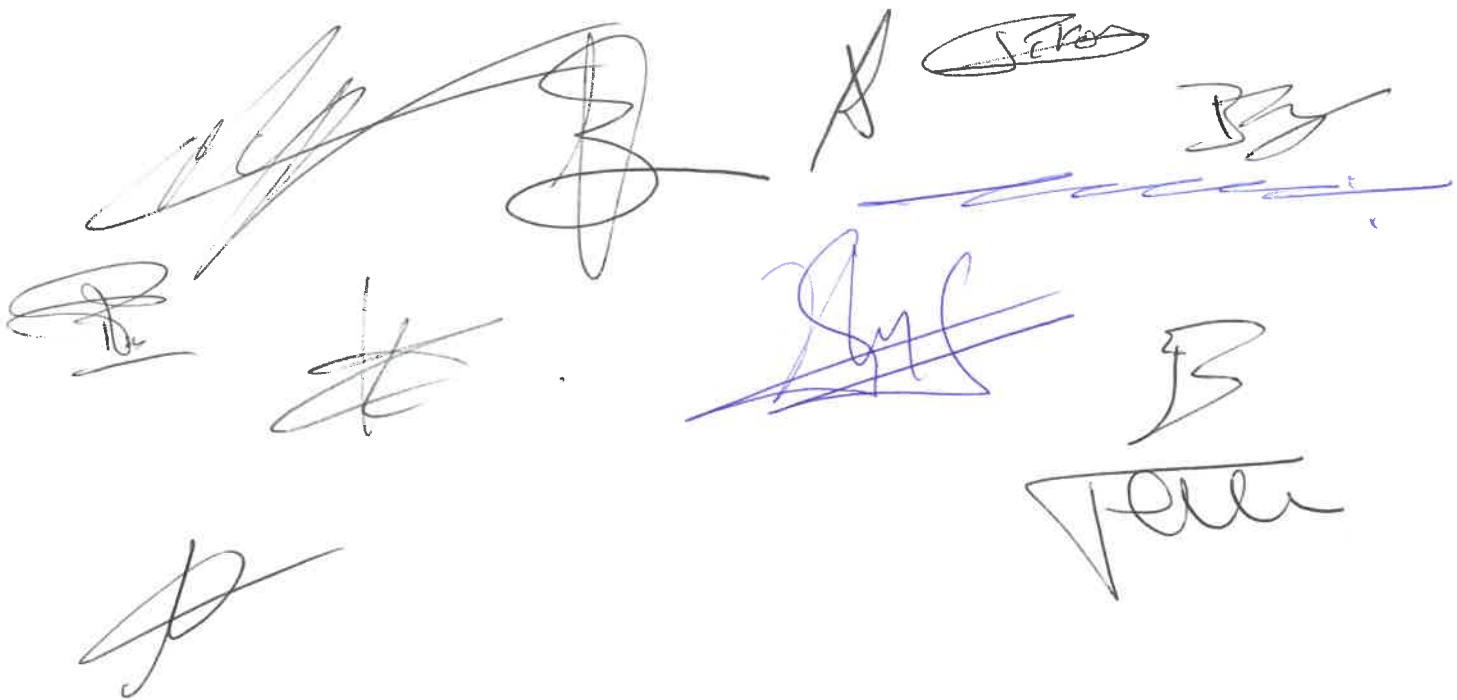
- Les Vœux du Conseil le Vendredi 8 Janvier 2021

La cérémonie est annulée un mot sera distribué avec les Echos

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 8 Janvier 2021 à 20h30

➤ **QUESTION DIVERSE**

Calendrier des pompiers : la salle du Conseil sera à leur disposition les samedis 12 et 19 décembre de 10h à 12h



A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature in blue ink is notably large and horizontal.